



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2019 à 18.30 heures

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019.

Compte-rendu des décisions du Maire

Direction Générale des Services et Administration Générale

- **Décision municipale n° ADMGCIM 19-01-12** : Délivrance d'une case de columbarium dans le cimetière de la rive Gauche, de 15 ans à compter du 28/01/2019 et moyennant la somme de 900 €.
- **Décision municipale n° ADMGCIM 19-01-14** : Délivrance d'une concession dans le cimetière de la rive Gauche, n°2-H-130 de 15 ans à compter du 28/01/2019 et moyennant la somme de 575 €.
- **Décision municipale n° ADMG 19-01-15** : convention d'occupation d'un logement de l'école maternelle Eugénie DELEUZE à titre gratuit. Ce partenariat est prévu durant une période courant à compter du 1^{er} février 2019 sans pouvoir dépasser la date du 29 mars 2019.
- **Décision municipale n° ADMG 19-02-22** : convention établie entre la Commune et l'EARL L'HIPPOCAMPE Manade JULLIAN, autorisant à occuper les terrains Lieu-dit « Cagnac » route de l'Espiguette sur la Commune, partie des parcelles DX 363p et CY 26p d'une superficie totale d'environ 18 hectares pour le pacage de vaches et taureaux de race camarguaise. La convention prendra effet à compter du 01/04/2019 pour une durée de 3 ans non reconductible tacitement.

Culture et Animations

- **Décision municipale n° DGS 19-01-02** : contrat de coproduction avec l'association Vents de Sables à la salle Georges Brassens à Lunel (Hérault) pour le spectacle « Il bueno Il bruto Il cattivo », le 10 mars 2019, pour un montant total TTC de 1 900 € (*Budget Ecole de musique 2018*).
- **Décision municipale n° DGS 19-01-03** : contrat de coproduction avec l'association Vents de Sables à la salle Georges Brassens à Lunel (Hérault) pour le spectacle « Il bueno Il bruto Il cattivo », le 10 mars 2019, pour un montant total TTC de 2 500 € (*Budget Ecole de musique 2019*).
- **Décision municipale n° DGS 19-01-04** : Villa Parry : convention d'occupation avec M. Alain MAÏO pour une présentation de l'exposition photos « Vies autour des conflits » du mardi 22 janvier (accrochage) au mardi 19 février 2019 inclus (décrochage) pour la somme globale de 1 000 €.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-05** : Villa Parry : salon de peinture ayant pour thème « La femme » prévu du 20 février au 19 mars 2019. Un règlement intérieur en définit les conditions morales et matérielles.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-06** : Salle Carrefour 2000 : 38^{ème} Salon de la Méditerranée : convention avec la Compagnie Littéraire & Artistique aux fins d'exposition du 20 août (jour d'accrochage) au 05 septembre 2019 (décrochage). La mise à disposition se fera à titre gracieux.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-07** : Salle Carrefour 2000 - Salon des associations (Salon de Printemps) : exposition « villages et paysages du Sud » du 16 avril (accrochage) au lundi 06 mai 2019 inclus (jour de décrochage). Mise à disposition gracieuse des locaux, des installations et du matériel nécessaire à l'accrochage. Un règlement intérieur de l'exposition en définit les conditions morales et matérielles.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-08** : Salle Carrefour 2000 : 5^{ème} salon d'aquarelles du mercredi 03 au dimanche 21 juillet 2019. Un règlement intérieur de l'exposition en définit les conditions morales et matérielles et le versement de 20 % du montant en cas de vente des œuvres. 1^{er} prix : 500 €, 2^{ème} prix : 250 €, 3^{ème} prix : 100 € et 4^{ème} prix : 100 €.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-09** : Villa Parry 4^{ème} salon de Pascal « petit format », accrochage gratuit, du jeudi 24 octobre 2019 au dimanche 17 novembre 2019. En cas de vente, l'artiste s'engage à verser à la Commune 20 % du montant de la vente.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-10** : Théâtre - Espace JP Cassel : avenant au contrat de cession (modification sur le prix) avec le théâtre du Shabano pour le spectacle « Aramanta » qui aura lieu le 27 janvier 2019 pour un montant total TTC de 3 078,10 €.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-20** : Espace Jean-Pierre CASSEL : contrat de partenariat avec l'Association OSADOC pour le concert le dimanche 05 mai 2019 et pour un montant total de 1 250 € TTC.
- **Décision municipale n° DGS 19-01-21** : le Festival d'abrivado des plages est prévu le 02 mars 2019 : présence médicale préventive : convention avec l'association des médecins d'arènes pour un montant total de 310 € TTC.
- **Décision municipale n° DGS 19-02-37** : Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications. Quant à elle, la Commune de Le Grau du Roi est propriétaire d'un terrain situé rue Falco de Baroncelli au Grau du Roi cadastré numéro 68 et 71, section BY, susceptible de servir de site d'émission-réception. SFR ayant souhaité détenir les droits d'occupation de l'emplacement susvisé, il convient de conclure une convention.

Il convient de signer cette convention conclue pour une durée de Douze (12) années qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019. Elle sera ensuite tacitement reconduite par périodes successives de CINQ (5) années, sauf résiliation de l'une des parties adressées à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de vingt-quatre (24) mois au moins avant chaque échéance. SFR versera d'avance au Propriétaire et par virement bancaire, un loyer forfaitaire annuel d'un montant de sept mille cinq cent Euros nets (7 500 € nets.), net de toutes charges. Le loyer visé ci-dessus augmentera de deux pour cent (2 %) par an pendant toute la durée des présentes. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle, à la date anniversaire de la prise d'effet des présentes.

Avant l'ordre du jour, point sur les résultats 2018 en matière de sécurité par le Capitaine Laurent LEMOINE, gendarmerie Le Grau du Roi (durée environ 30 minutes).

DÉLIBÉRATIONS

DELIB2019-02-01	Admissions en non valeurs : modification d'un montant sur la délibération n°2018-12-01
DELIB2019-02-02	SIVOM des Communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes - Participation communale 2019
DELIB2019-02-03	Grand site Occitanie de Camargue gardoise : financement d'un poste de Chargé de mission : convention de partenariat
DELIB2019-02-04	Accord-Cadre de services à bons de commande N°2018-12-MAC-107 « Services de télécommunications »
DELIB2019-02-05	À.O.T. Pontons commerciaux : Restaurant l'Artimon - Changement de propriétaire
DELIB2019-02-06	Occupation du domaine public Terrasses : modification délibération n°2018-12-09 : abattement exceptionnel en raison de la conjoncture
DELIB2019-02-07	Occupation du domaine public Pass'Graulen : modification délibération n°2018-12-19 : réduction
DELIB2019-02-08	Tennis municipaux mise à disposition - Convention de mise à disposition au professeur de tennis : M. Christophe CAMUS
DELIB2019-02-09	Tennis municipaux mise à disposition : convention de mise à disposition au professeur de tennis : Melle Laureen DESTABELLE

Le Maire,
Docteur Robert CRAUSTE



INFORMATION

- Tableaux MAPA (documents mis sur les tables le jour de la séance)